

ÇA SE
PASSE
ICI




Savoir faire gagner le territoire

Considérations environnementales et l'insertion par l'activité économique (IAE) : quel est le lien ?

Née dans les années 1970 à l'initiative de travailleurs sociaux souhaitant favoriser l'autonomie des personnes en situation d'exclusion, l'IAE a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires.

C'est pourquoi, afin d'approfondir les connaissances et d'anticiper les considérations environnementales auxquelles sont soumis les acheteurs publics, l'IAE Alsace (ex URSIEA) a invité Relais 2D et la MEF 68 à animer une présentation sur les évolutions environnementales dans la commande publique. En effet, bien que la loi impose une obligation aux acheteurs, elle peut représenter aussi une opportunité pour les structures inclusives.

L'objectif de donc de cet atelier était de sensibiliser les structures aux changements environnementaux dans les marchés publics, notamment sur trois aspects :

- La Loi « EGALIM » : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et de qualité.
- La Loi « AGECE » : Loi contre le gaspillage pour une économie circulaire.
- La Loi « Climat et résilience » : Loi pour la lutte contre le changement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

La montée en compétences sur le domaine de la commande publique concerne non seulement les acheteurs, mais aussi, et tout particulièrement, les structures d'insertion. En effet, ces structures jouent un rôle important dans la lutte contre l'exclusion et dans le développement économique.